

**COMMUNE DE SAINT VICTOR DES OULES**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 4 Juillet à 18h30**

L'an deux mille vingt-quatre le quatre juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire

**Présents** : ALVARO Marie-Michèle, MAILLE Evelyne, CANAL Bernard, MEJEAN Didier, ALTERSITZ Gilles, LECOQ Denis,

Représentés : BRUN Michel donne procuration à ALVARO Marie-Michèle

DAROCHA Séverine donne procuration à MEJEAN Didier

WOLTERS Anne-Marie donne procuration à MAILLE Evelyne

Quorum atteint. Secrétaire : MAILLE Evelyne

**1°) Approbation procès-verbal du 4 juin :**

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2024 est approuvé. Vote : Pour 9

**2°) Mise en place du temps de travail et des cycles de travail (1607 heures) :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) Vote :9 pour

**3°) Adhésion au groupement de commande porté par les Syndicats Départementaux d'Energies :**

Après avoir pris connaissance des différents documents et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'adhésion de la commune de Saint Victor des Oules au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE19), du Gard (SMEG), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE43), des Hautes-Pyrénées (SDE65), du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Pyrénées-Orientales (SYDEEL66), du Tarn (SDET) et du Tarn-et- Garonne (SDE82) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique. Vote : Pour 9

**4°) Affectation du personnel communal et matériel au service assainissement :**

Madame le Maire propose au conseil municipal le montant de 4 900.00 € pour la mise à disposition du personnel communal et du matériel communal au service assainissement, pour l'année 2024.

Vote : Pour : 9

**5°) Subvention du budget principal au budget assainissement :**

Madame le maire explique au conseil municipal la nécessité pour le budget assainissement de recourir au versement d'une subvention de fonctionnement pour financer l'entretien des réseaux, les recettes d'exploitation du budget annexe sont insuffisantes pour équilibrer la section d'exploitation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser pour le fonctionnement du budget annexe, une subvention de 75000€, la dépense sera imputée sur le budget principal article 65736412 et la recette sera imputée sur le budget annexe article 7741. Vote : Pour : 9

**6°) Décision Modificative budget M49 :**

Le conseil municipal décide des virements de crédit suivant :

Article 6541 : Créances admises en non-valeur : : - 150.00 €

Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance : + 150.00 €

Vote : Pour : 9

**7°) Motion de soutien pour l'accueil d'un centre d'imagerie médicale en Pays d'Uzès :**

Le conseil municipal adhère et vote favorablement à la motion de soutien élaborée par la communauté de communes, pour l'accueil d'un centre d'imagerie médicale en Pays d'Uzès, eu égard à la carence constatée.

Il est proposé aux porteurs de projet la possibilité d'installer leur centre dans la zone d'aménagement des Sablas à Montaren et St Médiars.

Vote : Pour : 9

**8°) Questions diverses :**

Redevance foretage carrière Fulchiron : la redevance foretage pour les mois d'avril et mai s'élève à 5 000 € (15 000 € par mois – l'avance faite de 25 000 €)

Séance levée à 20h30